

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1666

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) conclue avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Attribution de subventions aux associations MS Dom et REED proposant un parcours intégré pour une insertion durable dans les SAAD

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Le Franc

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1666**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) conclue avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Attribution de subventions aux associations MS Dom et REED proposant un parcours intégré pour une insertion durable dans les SAAD**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte**1° - La convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) conclue avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)**

Le Conseil de la Métropole du 27 juin 2016 a approuvé la convention conclue avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Cette convention développe un programme d'actions qui s'organise autour des 6 axes suivants :

- axe 1 : structurer l'offre de services : réaliser un diagnostic des besoins des personnes âgées et en situation de handicap et de l'offre actuellement proposée par les SAAD du territoire métropolitain,
- axe 2 : moderniser la gestion des services : poursuivre l'investissement en télégestion, soutenir, accompagner les structures en difficultés et favoriser les mutualisations,
- axe 3 : faciliter l'accès au métier et à la professionnalisation : favoriser l'emploi durable de personnes en insertion dans ce secteur et proposer des séances d'analyse de la pratique pour les professionnels du secteur, couplées à une proposition d'écoute téléphonique,
- axe 4 : diversifier l'offre d'accueil : formation initiale et continue, groupes de parole des accueillants familiaux, mise à disposition de locaux pour l'organisation de relais assistants de vie intervenant chez des particuliers employeurs,
- axe 5 : aider et accompagner les aidants : diagnostic de l'offre existante en matière d'aide aux aidants sur le territoire métropolitain et action de soutiens psychologiques pour les aidants,
- axe 6 : piloter, suivre et animer la convention : budget lié au pilotage de la convention (un équivalent temps plein au sein des services métropolitains).

Le coût global de la convention approuvée par le Conseil métropolitain s'élève à 801 500 € pour les 2 années de conventionnement.

La présente délibération porte sur la mise en œuvre de l'axe 3

2° - Le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020

Par ailleurs, le Conseil de la Métropole du 10 décembre 2015 a adopté le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2016-2020. Il se décline au travers de 3 orientations qui se donnent pour ambition de :

- développer l'offre d'insertion par les entreprises,
- construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires,
- porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

La présente délibération porte sur la mise en œuvre de la 3° orientation, précisée par l'objectif 11 : prendre appui sur l'ensemble des compétences de la Métropole pour développer l'offre d'insertion.

En effet, les directions de l'insertion et de la vie à domicile ont travaillé en partenariat au lancement d'un appel à projet ayant pour objectif la mise en place d'un parcours intégré pour une insertion durable dans les SAAD.

La Métropole de Lyon souhaite, à travers cet appel à projets, donner une place privilégiée aux professionnels de l'insertion et aux entreprises de la Métropole qui souhaitent s'associer pour explorer et consolider de nouvelles modalités de collaboration au service des publics engagés dans un processus d'inclusion professionnelle.

II - Présentation de l'appel à projets

1° - L'appel à projets

Il vise à encourager la production de projets permettant :

- d'expérimenter, consolider de nouveaux modes de faire permettant de mieux répondre aux besoins de la filière d'aide et d'accompagnement à domicile,
- de modéliser des parcours d'inclusion professionnelle en s'appuyant sur la motivation et l'appétence des candidats,
- de valoriser les métiers d'aide à domicile en s'appuyant sur l'attractivité et l'originalité des parcours proposés.

Ces objectifs doivent permettre de garantir et de consolider l'accès à l'emploi des personnes souhaitant s'engager dans des parcours professionnalisants.

2° - Attendus de l'appel à projets

- apporter une réelle plus-value dans les parcours d'inclusion professionnelle des métiers de services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Les parcours d'inclusion professionnelle se construisent le plus souvent dans la durée. Ils sont ponctués d'étapes qui ont pour ambition de répondre à un objectif d'emploi. Souvent, la temporalité de ces parcours s'inscrit dans une discontinuité préjudiciable au bénéficiaire (démotivation, insécurité, dévalorisation, etc.). Il convient donc de favoriser des parcours plus dynamiques, plus inclusifs dans une temporalité vertueuse.

Travailler sur la qualité des parcours dans le processus d'inclusion professionnelle nécessite d'apporter des éléments complémentaires en matière de coaching en s'appuyant, notamment, sur la motivation et l'appétence des candidats.

- inscrire l'action dans une dynamique partenariale, pluridisciplinaire et territoriale.

Un des objectifs de cet appel à projets est de faire émerger ou consolider de nouveaux modes de faire. Aussi, cette ambition doit s'appuyer sur les compétences et la capitalisation de l'expérience des acteurs institutionnels, associatifs et privés qui composent le territoire métropolitain. S'appuyer sur des synergies locales permet de viser au plus juste et d'aller plus loin ensemble. C'est se donner également la possibilité de concentrer des moyens, des outils, des mesures emploi formation insertion au profit des bénéficiaires.

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile constituent un enjeu en termes d'emploi, d'inclusion professionnelle et de qualité de services vis-à-vis des usagers. Le cadre partenarial doit permettre de développer, structurer et consolider les dynamiques.

3° - Modalités de réponse et calendrier

Suite à la publication de l'appel à projets sur le site internet de la Métropole du 26 juillet au 19 septembre 2016, 3 projets ont été reçus.

Un comité de sélection a été constitué au sein de la délégation en charge du développement économique, de l'emploi et des savoirs et de la délégation en charge du développement solidaire et de l'habitat.

Les projets ont été analysés au regard des critères suivants :

- nombre de bénéficiaires impliqués dans l'action,
- apports en compétence et qualification aux publics,
- moyens humains dédiés à l'action (nombre d'ETP, qualifications, compétences, etc.),
- qualité et efficience des parcours d'inclusion professionnelle vers l'emploi,
- modélisation des nouveaux modes de faire, degré d'innovation,
- partenariats formalisés.

L'enveloppe globale allouée à l'appel à projets est de 100 000 €, prévue dans le cadre de la convention CNSA, financée à parité par la Métropole de Lyon et la CNSA.

La part nette de subvention attribuée par la Métropole aux projets retenus ne peut pas excéder 50 000 €. En outre, chaque projet doit être financé à hauteur de 30 % minimum par le porteur de projet.

4° - Description des projets proposés

- Projet 1 : MS Dom

MS Dom est un SAAD associatif qui appartient au groupement associatif MS qui comprend également une association d'insertion, un centre de formation et une association de services aux particuliers.

MS Dom propose de construire, outiller et expérimenter un processus d'inclusion professionnelle séquencé et modulable pour des bénéficiaires du RSA et des publics éloignés de l'emploi afin d'offrir des emplois adaptés et durables dans ce secteur en tension.

Cette action sera déclinée en 2 axes :

- formaliser et compléter les processus qui sont mis en œuvre de façon empirique depuis 10 ans et qui ont permis d'offrir des parcours continus fidélisant à des personnes initialement en difficulté au regard de l'accès à l'emploi,
- optimiser par l'expérimentation la capacité d'intégration de profils qui ne sont pas attirés ou retenus dans ce secteur par les recruteurs alors que le potentiel d'emploi y est important.

L'intérêt de cette action réside, notamment, dans la poursuite d'un objectif de modélisation d'un processus d'insertion durable dans les SAAD.

Budget :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
autres services extérieurs	51 440	Métropole de Lyon	50 000
charges de personnel	21 456	prestations de services	22 896
Total	72 896	Total	72 896

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 50 000 € au profit de l'association MS Dom dans le cadre de la mise en œuvre de son projet.

- Projet 2 : Rhône emploi et développement (REED)

REED est une association intermédiaire qui appartient au groupe GEIM, groupe d'entreprises solidaires et complémentaires, qui comprend également un SAAD, un atelier chantier d'insertion, une recyclerie, un organisme de formation.

REED propose un parcours en 8 étapes :

- identification de 100 bénéficiaires (pôle emploi, Métropole, Centre communal d'action sociale (CCAS),
- réunion d'information collective (présentation des métiers, échanges, témoignages d'hommes, notamment),
- entretien individuel et coaching pour les personnes retenues,
- apport formatif selon les besoins,
- immersion professionnelle pour confirmer le projet,
- coaching, confirmation de la motivation et de l'appétence. Mise à disposition de bénéficiaires chez un client afin d'évaluer les besoins en formation et modéliser un parcours type,
- formation professionnalisante et/ou certifiante,
- tutorats, sécurisation des parcours, identifier de possibles recrues, faire des réunions d'information collective, mener des entretiens individuels et des actions de coaching pour les personnes retenues, proposer des formations puis une immersion professionnelle pour confirmer le projet et, enfin, mettre en place du tutorat.

Cette action est intéressante car elle propose un suivi très poussé des bénéficiaires. Par ailleurs, REED souhaite accorder une attention particulière aux profils masculins, peu nombreux dans le domaine.

Budget :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	820	Métropole de Lyon	30 000
services extérieurs	5 256	Ville de Lyon	24 000
autres services extérieurs	1 090		
charges de personnel	46 834		
Total	54 000	Total	54 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer un soutien d'un montant de 30 000 € au profit de l'association REED dans le cadre de la mise en œuvre de son projet.

Pour ces 2 projets, la Métropole apporte un financement de 80 000 € qui sera subventionné à 50 % par la CNSA ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions aux structures retenues suite à l'appel à projets concernant un parcours intégré pour une insertion durable dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), pour la période de décembre 2016 au 31 décembre 2017 :

- pour le projet 1 : 50 000 € au profit de l'association MS Dom,

- pour le projet 2 : 30 000 € au profit de l'association Rhône emploi et développement (REED).

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et l'association MS Dom et l'association REED définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer d'un montant de 80 000 € sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 423 - opération n° 0P37O4276A.

4° - La recette de fonctionnement d'un montant de 40 000 € sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2017 - compte 74788 - fonction 423 - opération n° 0P37O4276A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.